



AA 47008

gaston, Chaloppé, jardinier, et de
 Clorinthe, Charlotte, Céline, Pichon, son
 épouse, ménagère, domiciliés à Croissy-
 sur-Seine, 9^{ème} Avenue Carnot, présents
 et consentants. D'autre part; aucune
 opposition n'existant. Les futurs époux
 déclarent qu'il n'a pas été fait de
 contrat de mariage. Georges,
 Pierre, Grouillet et Juliette, Léonie,
 Chaloppé, ont déclaré l'un après,
 vouloir se prendre pour épouse
 et Nous avons prononcé au nom de
 la loi qu'ils sont unis par le ma-
 riage. En présence de Marcel,
 Schmidt, rentier, domicilié à
 Céruse-Mousty (Belgique), et de
 Jules, Chaloppé, mécanicien à
 Poang du Fliers (Pas-de-Calais), témoins
 majeurs, Qui, lecture faite, ont signé
 avec les époux, la mère de l'épouse,
 les père et mère de l'épouse et Nous,
 Charles, Jourdain, 1^{er} adjoint au
 Maire de Croissy-sur-Seine, officier
 de l'Etat civil en l'absence du Maire.

Chaloppé J. Chaloppé
M. Lapierre
Chaloppé
Pichon Schmidt

N^o 30



Mariage de
Pierre, Jean, Gabriel

Lamy
et
Blanche, Charlotte
Prérot

1^{er} Décembre

Le premier Décembre, mil neuf cent
 trente, onze heures, devant Nous ont
 comparu publiquement en la Maison
 commune: Pierre, Jean, Gabriel,
 Lamy, employé de commerce, né
 à Melle (Deux-Sèvres), le treize juin,
 mil neuf cent quatre (vingt-six ans),
 domicilié 22^{ème} rue Saugier, à Paris,
 (17^{ème} arrondissement), fils de René,
 Gabriel, Lamy, docteur en médecine
 et de Jeanne, Marie, Elisabeth, Gardrat,
 son épouse, sans profession, domiciliés
 à Melle (Deux-Sèvres). D'une part,
 Et Blanche, Charlotte, Prérot, sans
 profession, née à Croissy-sur-Seine,
 (Seine-et-Oise), le trois Mars, mil
 huit-cent-quatre-vingt-dix-sept (trente-
 trois ans), domiciliée à Croissy-sur-
 Seine, 30 Avenue des Fontes, fille de
 Louis, Charles, Désiré, Prérot, décédé,
 et de Eugénie, Julia, Devanneur, sans
 profession, sa veuve, domiciliée, 30
 Avenue des Fontes, à Croissy-sur-Seine.
 D'autre part; aucune opposition n'exis-
 tant. Les futurs époux déclarent qu'
 un contrat de mariage a été reçu
 le vingt-trois Novembre, mil neuf cent
 trente, par maître, Aristide, Hutin,
 notaire à Melle (Deux-Sèvres). Pierre,
 Jean, Gabriel, Lamy, et Blanche,

2.

Charlotte, Prévot, ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de la Loi qu'ils sont unis par le mariage. En présence de Désiré, Prévot, cultivateur à Croissy-sur-Seine, et de Paul, Jean, Alexandre, Gardrat, notaire à Melle, place Buzault, (Deux-Sèvres), témoins majeurs, Qui, lecture faite, ont signé avec les époux et Nous, Charles, Jourdain, 1^{er} adjoint au Maire de Croissy-sur-Seine, officier de l'Etat civil en l'absence du Maire.

Signatures of Désiré Prévot and Charles Jourdain

N^o 37
—
Mariage de
Louis
Lécuyer
et
Andrée, Louise
Dejean
—
6 Décembre
—
Le six Décembre, mil neuf cent trente, onze heures, devant Nous ont comparu publiquement en la Maison Commune: Louis, Lécuyer, employé de bureau, né à Chateau (Seine-et-Oise), le quinze Septembre, mil neuf cent six (vingt-quatre ans), domicilié 8 route de Montesson à Chateau, fils de Paul, Lécuyer, décédé, et de Juliette, Ismann, ménagère, sa veuve, domiciliée à Chateau, 8 route de Montesson, présente et consentante. D'une part, Et Andrée, Louise, Dejean, couturière,

AA 47009



née à Chateau (Seine-et-Oise), le vingt-huit Novembre, mil neuf cent quatre, (vingt-six ans), domiciliée à Croissy-sur-Seine, Chemin des Présidanes, fille de Amédée, Dejean, cuisinier, et de Louise, Henriette, Breau, couturière, son épouse, domiciliés à Croissy-sur-Seine, Chemin des Présidanes. D'autre part; aucune opposition n'existait. Les futurs époux déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Louis, Lécuyer, et Andrée, Louise, Dejean, ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de la Loi qu'ils sont unis par le mariage. En présence de Julien, Lécuyer, sous-Directeur à la banque, domicilié à Chateau (Seine-et-Oise), et de Roger, Dejean, commis agent de change, domicilié à Croissy-sur-Seine, témoins majeurs, Qui, lecture faite, ont signé avec les époux, la mère de l'époux et Nous, Charles, Jourdain, 1^{er} adjoint, au Maire de Croissy-sur-Seine, officier de l'Etat civil en l'absence du Maire.

Signatures of Julien Lécuyer, Roger Dejean, and Charles Jourdain

